


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20230906-15 Du 09 juin 2023 LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION ANIMATION LABEL FAMILLE PLUS NATURE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES</p>
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	02.06.2023
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	02.06.2023
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	3	

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (10)

Absents : GALLON M – BRIAND S – CHATAING P - PITAVY A – MOUTON J (5)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION - LFA
ANIMATION LABEL FAMILLE PLUS NATURE
CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition de **convention** de Loire Forez Agglomération pour **l'animation du label Famille Plus** par l'office de tourisme.

Il est proposé que l'office du tourisme assure :

- Le suivi administratif de la démarche écotouristique ;
- La participation à la fête de l'écotourisme ;
- La réalisation des audits internes pour accéder et rester dans le label Famille plus
- La coordination et l'animation du réseau Famille plus
- La promotion des labels Station verte et Famille Plus
- Le mise en place du calendrier des animations famille
- La contribution à l'émergence de nouvelles offres touristiques pour les familles.

Coût de la prestation pour la commune : 8 000 € / an, 597 heures à 13.40 €

Durée de la convention : du 01/01/2021 au 31/12/2023, calée sur la durée du label, avec renouvellement tacite annuel jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

Considérant l'intérêt que présente pour la commune le label Famille Plus ;

- **Accepte** la signature de la convention avec Loire Forez Agglomération pour l'animation du label Famille Plus dans les termes présentés ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 12 juin 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance